

1958

De la IV^e à la V^e République

Alain Trogneux



Affiche pour le référendum du 28 septembre 1958.

1958
*De la IV^e
à la V^e République*

Alain Trogneux,
*professeur chargé du service éducatif
des archives départementales
de la Somme.*

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SOMME
61, rue Saint-Fuscien
80000 Amiens
Téléphone : 03 22 71 86 00
Fax : 03 22 92 76 98

ISSN 0769-5799

© Archives départementales de la Somme, Amiens, 1998.

Tous droits de traduction et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. » (Article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle. Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le Code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes des alinéas 2° et 3° a de l'article L. 122-5, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective [...] » d'une part, et d'autre part, que « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées ».

Avant-propos

Le 13 mai 1958, l'émeute éclate à Alger. Après la prise du siège du Gouvernement général de l'Algérie par la foule, un comité de salut public est formé avec l'appui des militaires. À Paris Pierre Pflimlin sollicite l'investiture mais la IV^e République vit ses derniers moments. La France s'enfonce dans le désordre. Trois pouvoirs cohabitent pendant plusieurs jours, celui du gouvernement à Paris, celui des militaires à Alger et celui du général de Gaulle qui apparaît comme un recours face au coup de force.

Le Parlement se rallie progressivement à cette solution ainsi que l'opinion publique qui ne veut pas d'un pouvoir militaire mais qui refuse de défendre la IV^e République.

Le 1^{er} juin De Gaulle est investi par l'Assemblée et obtient les pleins pouvoirs pour préparer une nouvelle constitution soumise à référendum.

Le 28 septembre, près de 80 % des Français approuvent les nouvelles institutions. En novembre, les élections législatives au scrutin

majoritaire à deux tours laminent la gauche. Le 21 décembre, le général de Gaulle est élu président de la République. Le 8 janvier 1959, il s'installe à l'Élysée.

Comme la III^e République qui était issue de la défaite de 1870, et la IV^e de la Seconde Guerre mondiale, le nouveau régime naît de la guerre d'Algérie. Il renforce le pouvoir de l'exécutif, s'appuie sur une majorité forte et sur un gouvernement qui laisse les mains libres au nouveau président.

Ce numéro de *TDS* s'adresse spécialement aux professeurs et aux élèves de troisième et de terminale. Quarante ans après les événements, ce dossier ne prétend pas faire le point de la connaissance historique sur la mise en place de la République gaullienne. Mais au moment où on s'interroge sur l'avenir de nos institutions (le cumul des mandats, le quinquennat, le rôle du Sénat), il n'est pas sans intérêt d'évoquer dans quel contexte elles ont été mises en place.

Table des matières

Avant-propos	3
De la IV ^e à la V ^e République	5
La mise en place du nouveau régime	11
Chronologie	27
Bibliographie	29
Sigles utilisés	31

De la IV^e à la V^e République

Le 13 mai 1958, une émeute européenne éclate à Alger. La IV^e République s'effondre au terme d'un enchaînement d'événements complexes :

- depuis la chute du ministre Félix Gaillard, la France est sans gouvernement. Le MRP, Pierre Pflimlin, partisan d'une solution libérale en Algérie est pressenti ;
- les Français d'Algérie, redoutant d'être abandonnés par la métropole, espèrent imposer un gouvernement fort qui maintienne l'Algérie française ;
- l'armée, qui s'est sentie humiliée à Dien-Bien-Phu puis à Suez ne veut pas connaître la même expérience en Algérie ;
- les gaullistes exploitent les événements au profit du général de Gaulle.

Les jours qui suivent le 13 mai se déroulent dans une confusion extrême. Après que les parachutistes se furent emparés de la Corse et devant la menace d'un putsch en métropole, les hommes politiques se rallient à de Gaulle.

Déconsidérée dans l'opinion et manquant d'autorité face à la situation, la IV^e République disparaît dans l'indifférence générale.

Voir page 8 :
**LE COURRIER
DE LA FEMME**

20 francs

Le Courrier

N° 4.231

PARIS : 26, rue de Quatre-Septembre (2^e)
TELEPHONE : Métropole 70-30 et 80-61

QUOTIDIEN REGIONAL
14, r. Alphonse-Poillet, Amiens. Tél. 63.62, 63.64, 63.64, 71.51, 71.52

MERCREDI 14 MAI 1958

**Une morille
de 800 grammes**

MELINE 13 mai. — Prix de La Perle - Guebler (Seine) et - Marais - Guebler a découvert dans les baies une morille pesant le poids exceptionnel de 800 grammes.

Tandis qu'à Alger, installé au Palais du Gouvernement envahi par les manifestants LE GÉNÉRAL MASSU, A LA TÊTE D'UN "COMITÉ DE SALUT PUBLIC" "EXIGE" UN GOUVERNEMENT ÉGALEMENT "DE SALUT PUBLIC" L'ASSEMBLÉE NATIONALE accorde sa confiance à M. Pflimlin

(274 voix contre 129)

Vive réaction du Parlement contre "l'insurrection militaire"

De notre rédacteur parlementaire Jacques DELIE

TANDIS qu'à Paris se déroulait le débat d'investiture du nouveau président du Conseil — dans un climat qui avait rendu l'annonce d'une grève générale suivie d'une manifestation au monument aux Morts, en l'honneur des trois prisonniers français exécutés par le F.L.N., mais dirigée, en fait, contre M. Pflimlin lui-même — c'est une situation proprement insurrectionnelle qui prenait corps, vers 20 h., à Alger.

Cette situation se caractérisait par :
• L'envahissement, et la mise à sac, du Palais du Gouvernement, par des manifestants ;

• Une conférence Gaillard-Lacoste-Ely (chef d'Etat-Major général) ;
• La reprise, en séance de nuit, du débat de l'Assemblée, interrompu à la demande de M. Pflimlin ;

• Certaines pressions sur M. Pflimlin pour qu'il renoncât à la présidence du Conseil (droite et républicains socialistes) ;
• Des encouragements non moins vifs à ne pas céder aux pressions des irresponsables, civils et militaires, algériens (du centre à l'extrême-gauche) ;

• Une conférence des leaders des groupes, à l'Hotel Matignon, à l'issue de laquelle M. Pflimlin confirmait sa candi-

date à Alger d'un « Comité de Salut Public », dirigé par le chef des parachutistes.
Mais, tandis que dans le texte du télégramme par lequel ce général priait le Président de la République de constituer ce « Comité » comme le seul moyen de sauvegarder l'ordre en Algérie, il exigeait, de surcroît, la constitution parallèle à Paris « d'un gouvernement de salut public, capable de maintenir le rattachement de l'Algérie à la France », le débat se poursuivait d'abord en séance comme si de rien n'était.

Le vote hostile des mandataires algériens n'empêcha pas toutefois M. Pflimlin — malgré l'abstention des communistes — de recueillir la confiance large majoritaire par laquelle l'As-

semblée nationale réaffirma le principe du pouvoir central et du pouvoir délégué, en toutes circonstances, devant la possibilité, éventuelle, d'insurrection.

Vous ne savez donc pas, lecteurs, qu'un « Comité de Salut

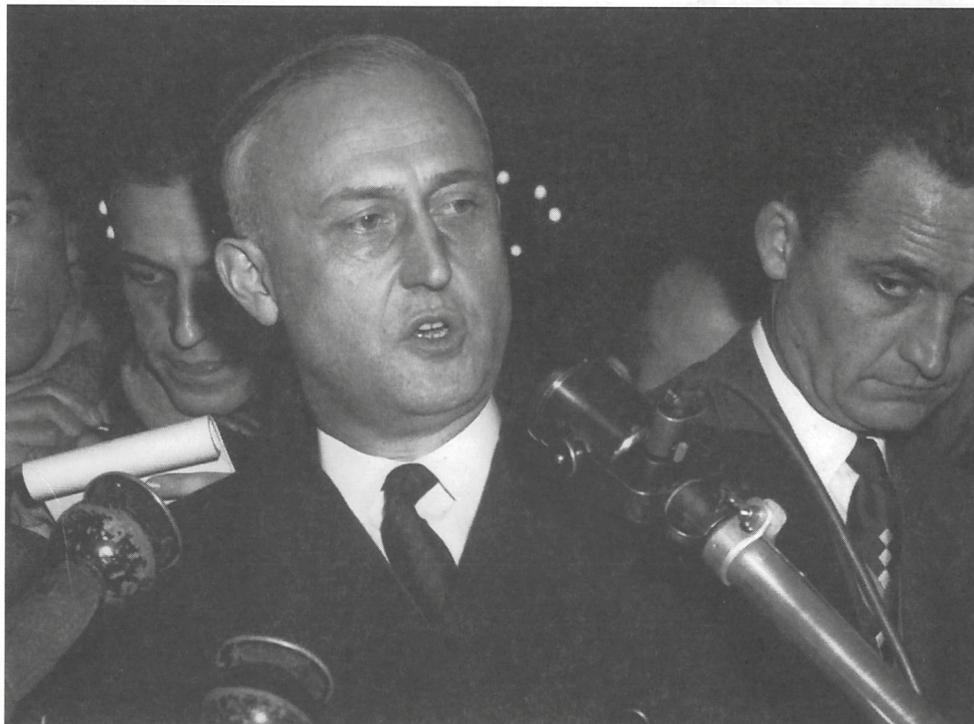
Après s'être déroulée jusqu'au bout dans un calme relatif LA MANIFESTATION D'ALGER a tourné brusquement à l'insurrection alors que la foule commençait à se disperser

Nous, si ce n'est une apparition d'un avion d'essai, nous ne sommes pas de ceux qui se précipitent sur les manifestants, mais nous sommes de ceux qui, à la mesure des prisonniers exécutés par le F.L.N., le brusquement des événements.
Et pourtant, à 20 h. 20, du balcon du Palais d'Etat — siège du Ministère de l'Algérie — nous avons vu, dans le calme, en attendant la réponse de Paris, le général Massu annoncer l'existence d'un « Comité de Salut Public » dirigé par le chef des parachutistes.
Et voici le détail des faits :
A 20 h. 20 devant le Palais du Gouvernement, envahi par les manifestants, puis réoccupé par les parachutistes, une conférence a lieu. Le général Massu va prendre la parole. Le nom du « Comité de Salut Public » est prononcé. Le général Massu annonce que le « Comité de Salut Public » a été constitué à Alger. Il annonce également que le « Comité de Salut Public » a été constitué à Paris. Le général Massu annonce que le « Comité de Salut Public » a été constitué à Paris. Le général Massu annonce que le « Comité de Salut Public » a été constitué à Paris.

Le général Massu réapparaît et déclare :
« L'Algérie est de ceux avec vous. Nous vous l'avons déjà montré tout à l'heure en nous rendant au monument aux Morts. Vous ne servirez la cause de l'Algérie française que dans le calme et la discipline.
« Nous sommes d'accord, avec vous dirigeants, pour voter les lois, dans le calme, en attendant la réponse de Paris.
« Le général Massu pourrait-il...
« Non, les représentants de l'Armée et vos représentants, algériens et français.
« Le Comité de salut public est actuellement avec nous. Nous ne discutons les lieux que lorsque le gouvernement public sera formé à Paris.
« Le général Massu, du balcon du Gouvernement général, annonce la constitution d'un « Comité de Salut Public » dans l'Algérie, et qui réunit à ses côtés, les généraux Thomas, Trépo, Doux, et sept autres, dont MM. Lagaillarde, Maréchal, Boussier et Gauthier.
Vers 21 heures, il donne lecture d'un télégramme adressé au Président de la République.

Aujourd'hui, nous avons rompu avec la situation actuelle. Je vous demande de rester calmes. Aujourd'hui, nous avons rompu avec l'Algérie...
Appel au calme
« Au nom leur, le général Thomas s'adresse aux manifestants.
« Peuple d'Alger, c'est à l'Armée et à son chef le général Salan, que vous devez votre victoire. Le général Salan a été nommé à la tête de la présidence par le Gouvernement. Pour interdire votre manifestation, il a répondu à Paris qu'il ne l'interdirait pas parce que l'Algérie pensait comme vous.
« Vous savez que le Comité de salut public, élu par vos élections, se propose de voter à Paris. Vous pouvez désigner des observateurs qui pourront contrôler que nous restons là jusqu'à la réponse de Paris.
« Je vous demande à tous de rejoindre votre domicile dans le calme...
Il est environ 22 heures.
Le Palais d'Etat envahi
Vers 21 heures, il donne lecture d'un télégramme adressé au Président de la République.

1 - Le Courrier Picard, 14 mai 1958.
Arch. dép. Somme, 812 PER 121.
2 - Photographie de Pierre Pflimlin.
Arch. Le Courrier Picard.



Le 13 mai 1958, une cérémonie a lieu à Alger au monument aux morts en hommage aux trois soldats français prisonniers, exécutés par le FLN. Elle dégénère en une véritable insurrection. Le Gouvernement général est envahi par la foule. Le général Massu débordé par le mouvement, prend la tête du comité de Salut public et demande qu'on fasse appel à de Gaulle. À Paris l'Assemblée nationale investit Pierre Pflimlin dans l'urgence, la France n'ayant plus de gouvernement depuis le 15 avril.

la VOIX de la France

POUR LE SALUT PUBLIC ··· L'INDÉPENDANCE NATIONALE ··· LA JUSTICE SOCIALE

DE GAULLE :

« Si le Peuple le veut,
je suis prêt. »

(Texte intégral de la Conférence de Presse tenue le 19 mai 1958 au Palais d'Orsay.)

Il y aura bientôt trois années que j'ai eu le plaisir de vous voir. Lors de notre dernière rencontre je vous avais fait part de mes prévisions et de mes inquiétudes quant au cours des événements et de ma résolution de garder le silence jusqu'au moment où, en le rompant, je pourrais servir le pays.

Depuis lors, en effet, les événements ont été de plus en plus lourds. Ce qui se passait en Afrique du Nord, depuis quatre ans, était une très dure épreuve. Ce qui se passe en ce moment en Algérie par rapport à la Métropole et dans la Métropole par rapport à l'Algérie peut conduire à une crise nationale extrêmement grave. Mais aussi, ce peut être le début d'une sorte de résurrection. Voilà pourquoi le moment m'a semblé venu où il pourrait m'être possible d'être utile encore une fois directement à la France.

Utile, pourquoi? Parce que, naguère, certaines choses ont été accomplies, que les Français le savent bien, que les peuples qui sont associés au nôtre ne l'ont pas oublié et que l'étranger s'en souvient. Devant les difficultés qui nous assaillent et les malheurs qui nous menacent, peut-être ce capital moral pourrait-il avoir son poids dans la politique, dans un moment de dangereuse confusion.

Utile, aussi, parce que c'est un fait que le régime exclusif des partis n'a pas résolu, ne résoud pas, ne résoudra pas, les énormes problèmes avec lesquels nous sommes confrontés, notamment celui de l'association de la France avec les peuples d'Afrique, celui aussi de la vie en commun des diverses communautés en Algérie et, même, celui de la concorde à l'intérieur de chacune de ces communautés. Les combats qui se livrent en Algérie et la fièvre qui y bouillonne ne sont que les conséquences de cette carence. Si les choses continuent de la façon dont elles sont engagées, nous savons tous que le régime, tel qu'il est, pourra faire des programmes, manifester des intentions, exercer des efforts en sens divers, mais qu'il n'ira pas à des aboutissements. Nous risquerons que ces aboutissements nous soient un jour imposés du dehors, ce qui serait sans aucun doute la solution la plus désastreuse possible.

Utile, enfin, parce que je suis un homme seul, que je ne me confonds avec aucun parti, avec aucune organisation, que depuis six ans je n'exerce aucune action politique, que depuis trois ans je n'ai fait aucune déclaration, que je suis un homme qui n'apportent à personne et qui apportent à tout le monde.

Utile, comment? Eh bien! Si le peuple le veut comme dans la précédente grande crise nationale, à la tête du gouvernement de la République Française.

(Voir suite page 2.)



MAINTENANT...
au Peuple de parler

par Jacques TROTTE

Par deux fois, le Général de GAULLE vient de s'adresser aux Français. Le 15 mai, il se déclare prêt à assumer les pouvoirs de la République, et le 19, dans une conférence de presse dont le texte est inclus dans ce numéro, il précise sans ambiguïté sa pensée. Les partis politiques et les Français sont donc fixés.

Que les premiers prennent leurs responsabilités, qu'ils perpétuent, s'ils le désirent, l'incohérence qui deviendra rapidement anarchie. Quant au peuple, dont les réactions sont beaucoup plus saines, qu'il parle à son tour avec clarté. Il ne s'agit pas pour lui de crier « Vive de Gaulle », mais de soutenir le libérateur. Sans le peuple ou contre le peuple, on ne fait rien. La majorité du peuple français aspire à la stabilité et de Gaulle représente pour lui à la fois cela et la réalisation d'as-

(Voir la suite en page 2.)

3 - La Voix de la France, hebdomadaire gaulliste, 20 mai 1958.

Arch. dép. Somme, 21-W-1.

Le 19 mai 1958, dans une conférence de presse, De Gaulle se présente comme un recours face aux événements. Pour

l'occasion, *La Voix de la France*, titre à la une « Si le Peuple le veut, je suis prêt » et montre une photo du général datant de 1940. De Gaulle apparaît alors fort de son passé de libérateur de la patrie et comme le seul personnage qui peut s'opposer aux factieux.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL de Défense des Libertés Républicaines CONTRE LE FASCISME

Coup d'Etat en Algérie, et maintenant en CORSE...
Candidature de DE GAULLE au **pouvoir personnel**,
Même et grave danger pour nos **libertés** !
Le salut de celles-ci exige **l'union de tous les Républicains**.

CITOYENS !

Vous lutterez au coude à coude

Contre le POUVOIR PERSONNEL,
Contre la DICTATURE MILITAIRE,
Contre une GUERRE s'étendant à toute l'**Afrique**
du Nord,
Contre la REGRESSION SOCIALE imposée
sous le faux prétexte du salut public.

En un mot

CONTRE LE FASCISME

Vive la République ! Vive la Démocratie !

Fédération de la Somme de la Ligue des Droits de l'Homme ; Fédération de la Somme de la Libre-Pensée ; Union Laïque ;
Section de la Somme de la Fédération de l'Éducation Nationale ; Section de la Somme du Syndicat National des Instituteurs ;
Union Départementale des Syndicats C. G. T. ; Union locale des Syndicats C. G. T. ; Syndicat des Cheminots d'Amiens-Longueaux ;
Mouvement de Libération ouvrière ; Section de la Somme de l'Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants ;
Fédération de la Somme de l'Association Républicaine des Anciens Combattants ; Anciens Combattants de la Résistance ; Union
des Femmes Françaises ; Parti Communiste ; Union de la Gauche Socialiste. — A titre personnel : des membres du Comité
Départemental de Libération, des membres du Parti Socialiste S.F.I.O. et un certain nombre d'autres Républicains et Démocrates.

4 – Affiche du Comité départemental de défense
des libertés républicaines contre le fascisme.

Arch. dép. Somme, 21-W-1.

Le 24 mai 1958, la Corse rejoint les insurgés d'Alger. Le
pouvoir est discrédité. Charles de Gaulle utilise les
circonstances pour s'imposer. Le 27 mai il déclare dans un

communiqué qu'il entreprend « le processus régulier
nécessaire à l'établissement du gouvernement ». Les partis
de gauche s'affolent et crient au fascisme.

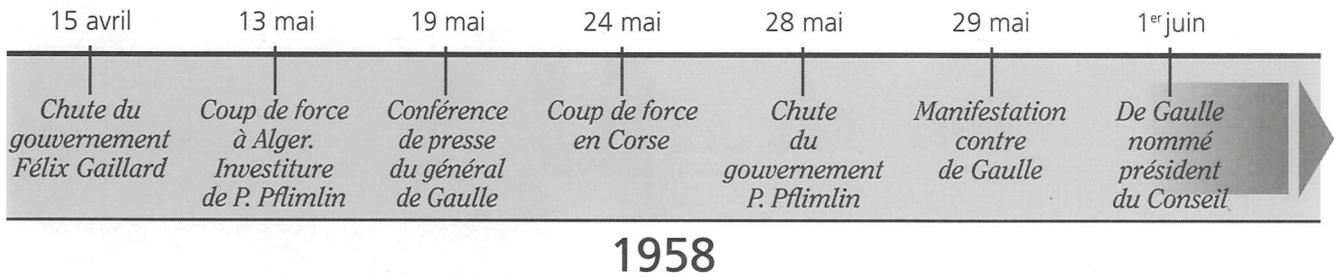
Le 28 mai, à l'appel du CDL (Comité de défense
des libertés républicaines) une manifestation rassemble
200 000 personnes à Paris.

5 et 6 – Photographies
de la manifestation
à Amiens le 29 mai 1958.
Arch. dép. Somme, 21-W-1.

Comme à Paris la veille,
alors que Pflimlin vient de
démissionner, 2 000
Amiénois défilent place
René-Goblet et place de
l'Hôtel-de-ville aux cris :
« Le fascisme ne passera
pas » et « Vive la
République ».



De la IV^e à la V^e République



Comprendre

1. Identifier les documents

- ◆ Une de journal.
- ◆ Article.
- ◆ Photographie.

2. Repérer

- ◆ Les limites chronologiques des événements.
- ◆ Les lieux marquants : Alger, Paris.
- ◆ Les principaux personnages : Massu, Pflimlin, Coty, De Gaulle.

3. Thèmes à aborder

- ◆ L'instabilité ministérielle.
- ◆ La pression de la rue.
- ◆ Le rôle des militaires.
- ◆ Le rôle du général de Gaulle.

Mots-clés

Insurrection

Putsch

**Comité
de salut public**

Investiture

Gaullisme

Étudier

1. À partir des documents 1 et 2, montrez l'enchaînement des événements du 13 mai 1958.
2. En quoi la guerre d'Algérie est-elle un facteur déterminant ?
3. Pourquoi le général de Gaulle apparaît-il comme un recours face aux événements ?
4. Pourquoi les insurgés d'Alger sont-ils assimilés à des fascistes ?
5. Quelle est l'attitude du gouvernement ?

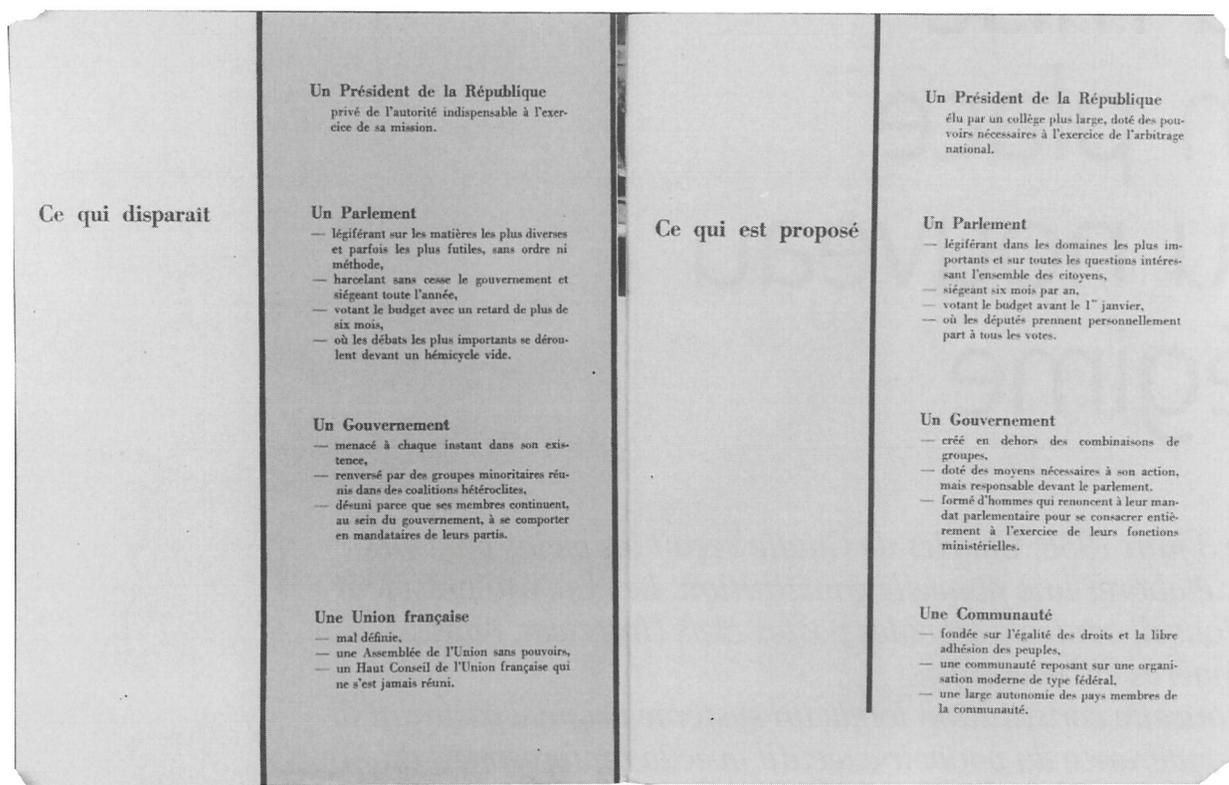
La mise en place du nouveau régime

Le 3 juin 1958, Charles de Gaulle reçoit les pleins pouvoirs pour élaborer une nouvelle constitution. Le nouveau président du Conseil contrôle alors les postes clefs (Intérieur, Affaires étrangères et Défense).

La nouvelle constitution fonde un système original assurant la prépondérance du pouvoir exécutif avec le renforcement du rôle du président de la République, tout en conservant un contrôle parlementaire.

Le nouveau texte est approuvé par 78 % des votants lors du référendum du 28 septembre 1958, tous les partis ayant fait campagne pour le oui sauf le parti communiste et quelques personnalités de gauche (François Mitterrand, Pierre Mendès-France...).

Aux élections législatives de novembre au scrutin majoritaire à deux tours, les gaullistes rassemblés dans l'UNR et les modérés obtiennent la majorité. Le parti communiste subit un échec cuisant. Charles de Gaulle l'emporte à l'élection présidentielle du 21 décembre 1958 avec près de 80 % des voix. Il désigne Michel Debré comme premier ministre et entre à l'Élysée le 8 janvier 1959.



7 — « *Tout sur la nouvelle constitution et le référendum* », numéro spécial de France référendum (extrait).

Arch. dép. Somme, 23-W-9.

Après son retour au pouvoir, le général de Gaulle fait voter la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 l'autorisant à rédiger une nouvelle constitution. Ce nouveau texte préparé par Michel Debré, garde des sceaux, reflète les concepts politiques de de Gaulle, exprimés dès le discours de Bayeux en 1946. Le régime est parlementaire mais le pouvoir du chef de l'État est renforcé. Le président de la

République est élu pour sept ans par un collège de 80 000 membres, il nomme le premier ministre, peut dissoudre l'Assemblée et l'article 16 lui donne les pleins pouvoirs pour six mois en cas de crise.

Le gouvernement et son premier ministre conduisent la politique de la nation mais les ministres ne peuvent être en même temps parlementaires pour « éviter les combinaisons de groupes » habituelles sous la IV^e République.

L'Assemblée nationale est réduite à un rôle législatif et budgétaire.

RÉFÉRENDUM

du 28 Septembre 1958

DÉCRET

portant convocation des électeurs

Le Président du Conseil des Ministres,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et du Gard des Sceaux, Ministre de la Justice :

Vu l'ordonnance n° 58-734 du 20 août 1958 portant organisation du référendum :

DÉCRÈTE :

I. — DATE DU SCRUTIN

Article premier. — Les collèges électoraux de la métropole et des départements d'outre-mer sont convoqués le 28 Septembre en vue de procéder à la consultation par voie de référendum prévue par l'ordonnance n° 58-734 du 20 août 1958.

Art. 2. — La consultation aura lieu sur les listes arrêtées au 6 septembre 1958 éventuellement rectifiées dans les conditions fixées par les articles 34 à 39 du code électoral.

Art. 3. — Le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à huit heures et clos à dix-huit heures. Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile d'avancer l'heure d'ouverture ou de retarder la clôture jusqu'à vingt-heures, les préfets pourront prendre à cet effet des arrêtés qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

II. — OPÉRATIONS PRÉPARATOIRES AU SCRUTIN ET OPÉRATIONS DE VOTE

Art. 4. — Les règles fixées par les articles 183 à 189 du code électoral et 10 à 20 du décret réglementaire du 2 février 1862 sont applicables.

Chaque parti ou groupement autorisé à effectuer de la propagande peut, dans les conditions prévues par l'article 82 du code électoral, déléguer en permanence dans chaque bureau de vote un représentant habilité à contrôler les opérations électorales.

Les articles 410 et 415 à 423 du code électoral sont également applicables dans les départements d'outre-mer.

Art. 5. — Le vote par correspondance est admis dans les conditions prévues par les articles 199 à 208 du code électoral et par l'ordonnance susvisée.

III. — RECENSEMENT DES VOTES

Art. 6. — Il est procédé au dépouillement immédiatement après la clôture du scrutin. La désignation des scrutateurs est faite dans les conditions prévues pour les élections générales, les délégués des partis et groupements autorisés à effectuer de la propagande tenant lieu de délégués des listes.

Art. 7. — Le nombre des enveloppes est vérifié. S'il est plus grand ou moindre que celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal. Le président répartit entre les diverses tables les

enveloppes à vérifier. A chaque table, l'un des scrutateurs extrait le bulletin de chaque enveloppe et le passe déplié à un autre scrutateur ; celui-ci le lit à haute voix, les réponses à la question posée sont relevées par deux scrutateurs au moins sur les feuilles préparées à cet effet.

Art. 8. — Si une enveloppe contient plusieurs bulletins le vote est nul, quand les bulletins portent des réponses contradictoires. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils portent la même réponse.

Art. 9. — Les bulletins de vote autre que ceux fournis par l'administration, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans une enveloppe non réglementaire, les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance, les bulletins ou enveloppes portant des mentions quelconques n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement. Ils sont annexés au procès-verbal ainsi que les enveloppes réglementaires et contresignées par les membres du bureau.

Art. 10. — Les résultats sont consignés dans des procès-verbaux rédigés en double exemplaire sur des formulaires spéciaux ; l'un des exemplaires reste déposé au secrétariat de la mairie, l'autre est transmis immédiatement au président de la commission départementale de recensement.

Art. 11. — Conformément à l'article 4 de l'ordonnance susvisée, les résultats des scrutins communaux sont centralisés par une commission spéciale siégeant au chef-lieu de chaque département.

La commission se compose d'un membre des cours et tribunaux, président, et de deux juges de paix désignés par le premier président de la cour d'appel.

La commission doit achever ses travaux au plus tard le 30 Septembre à minuit.

Les résultats du scrutin de l'ensemble des communes du département sont rendus publics par la commission dès achèvement de ses travaux et les procès-verbaux sont transmis sous pli scellé et recommandé à la commission nationale de recensement qui proclamera les résultats définitifs de la consultation par voie de référendum, au plus tard, le 4 Octobre 1958, à midi.

Art. 12. — Le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 20 Août 1958.

C. DE GAULLE.

Par le Président du Conseil des Ministres :

Le Gard des Sceaux, Ministre de la Justice,

Michel DEBRE.

Le Ministre de l'Intérieur,
Émile PELLETIER.

(A publier et à afficher immédiatement)

1079 B. — Impr. du Courrier Picard, Amiens

8 — Affiche du référendum du 28 septembre 1958 contenant le décret portant convocation des électeurs.

Arch. dép. Somme 23-W-9.

Le texte de la constitution est prêt en deux mois. Le 4 septembre, place de la République, le général de Gaulle lance la campagne du référendum. Le 28 septembre, près de 80 % des Français approuvent la constitution (66 % des inscrits). En comparaison, le texte de la IV^e République n'avait été adopté que par 36 % des inscrits.



9 – Affiche du « Front d'action civique contre l'abstention ».

Arch. dép. Somme, 23-W-9.

Dans la Somme, les résultats du référendum sont les suivants :

– votants : 258 734 ;

– suffrages exprimés : 254 378 ;

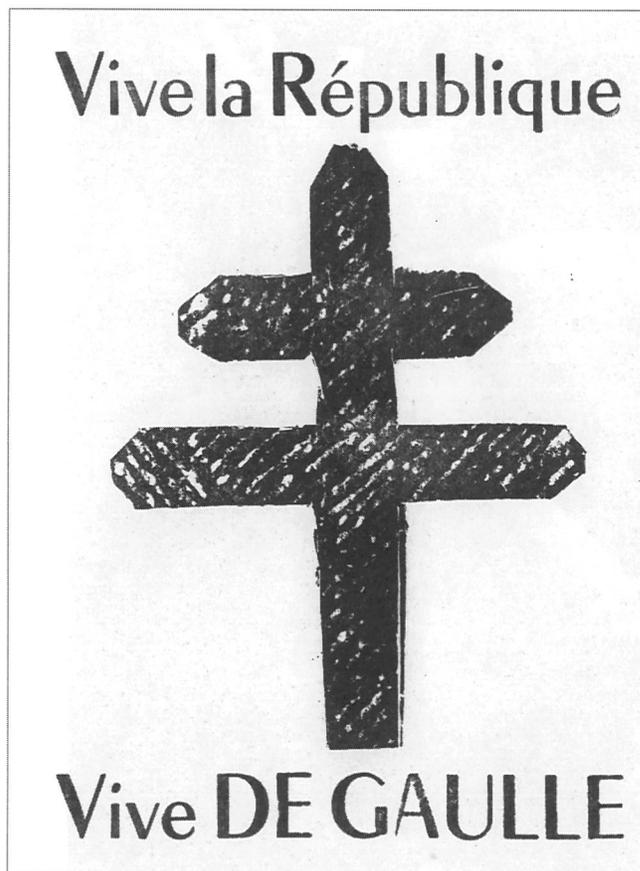
– oui : 186 337 soit près de 73,02 % ;

– non : 68 038.

Autre remarque, un véritable record est battu. Le chiffre des abstentions est tombé à un niveau jamais égalé dans la Somme : 10,62 %.



10 – Affiche gaulliste « *Oui à la France* ».
Arch. dép. Somme, 23-W-9.



11 et 12 – *Vignettes en faveur de Charles de Gaulle.*
Arch. dép. Somme, 21-W-1.

Les partisans du général de Gaulle signifient par voie d'affiches et de tract que le vote oui s'inscrit dans la tradition républicaine et non dans celui du coup de force. On remarque ici la filiation de la « Marseillaise » de l'Arc de triomphe mais aussi la référence à la croix de Lorraine et au de Gaulle de la Libération.



13, 14 et 15 – Affiches du Parti communiste et de l'Union des femmes françaises appelant à voter non.

Arch. dép. Somme, 23-W-9.

Face à la marée d'affiches « oui à la France », les partisans du non se recrutent à gauche pour l'essentiel. Le Parti communiste représente alors l'adversaire principal d'un nouveau régime qui « ouvre la voie au fascisme ». On notera ici le refus de la pratique référendaire qui rappelle le plébiscite napoléonien et surtout la critique du pouvoir personnel.



L'opinion publique a été dominée par le résultat du referendum, la loi électorale et la préparation des élections, l'affaire algérienne.

Les résultats du referendum ont surpris par leur ampleur et surtout par l'échec de la propagande communiste. Ce parti apparaissait en effet comme une citadelle solide. Ce succès a suscité de grands espoirs. Les résultats avaient quelque peu inquiété les républicains, étant donné les pouvoirs qu'ils procuraient au Général de GAULLE à compter de leur homologation. Ils sont actuellement rassurés: les premiers actes du Gouvernement démontrent que le chef du gouvernement reste décidé à sauvegarder la forme républicaine de l'Etat avec "honnêteté et franchise" selon les termes de François de Clermont-Tonnerre dans un hebdomadaire local. La lettre au Général SALAN a eu à ce sujet, une influence très grande et a fait l'objet de commentaires très favorables.

Cependant il subsiste des craintes du côté de l'Extrême-Droite qui reproche au Général de GAULLE de n'avoir pas poussé à fonds la liquidation du "système". Précisons que ce point de vue n'a pas été exprimé autrement que dans des conversations privées, relevées principalement dans les milieux poujadistes.

Le choix du système de scrutin a accentué la satisfaction de la plupart des républicains si l'on excepte les communistes qui tenaient à la représentation proportionnelle et savent qu'ils seront les grands vaincus de cette élection.

Une critique des décisions du Général de GAULLE exprimée par voie de presse par M. GILBERT-JULES, sénateur, ancien Ministre reflète les inquiétudes d'une grande partie de la population.

Pourquoi le renouvellement de la Présidence de la République a-t-il été fixé trop hâtivement au 21 Décembre? En effet, si le Général de GAULLE est élu, ce qui paraît être l'avis le plus répandu, aura-t-il autant de poids pour imposer sa volonté aux deux extrêmes et réaliser son plan de redressement, qu'il en a en tant que Premier Ministre. Le fait que le gouvernement sera alors dirigé par un homme politique autre que le Général de GAULLE ne détruira-t-il pas l'effet psychologique qui domine heureusement la politique intérieure actuelle.

La préparation des élections a quelque peu déçu les éléments de droite qui malgré de grands efforts n'ont pas réussi à s'entendre et sont partis dispersés à la bataille électorale.

Loin de simplifier l'éventail politique, les nouvelles formations sont venues se surajouter aux partis existants et il est à craindre que la poussée qui a donné les résultats rassurants du 28 Septembre, soit fortement atténuée le 23 Novembre.

Le choix des candidats a donné lieu à des tractations difficiles et prolongées, ce qui, selon les partisans convaincus du système électoral, a permis une première élimination avant celle que prononceront les électeurs. Deux personnalités ont disparu de cette scène: M. Pierre GARET, ancien Ministre, député sortant, victime de l'opposition de la branche paysanne du groupement des Indépendants-Paysans, et M. Pierre DOUTRELLOP, député sortant, S.F.I.O. partisan du "NON" au referendum.

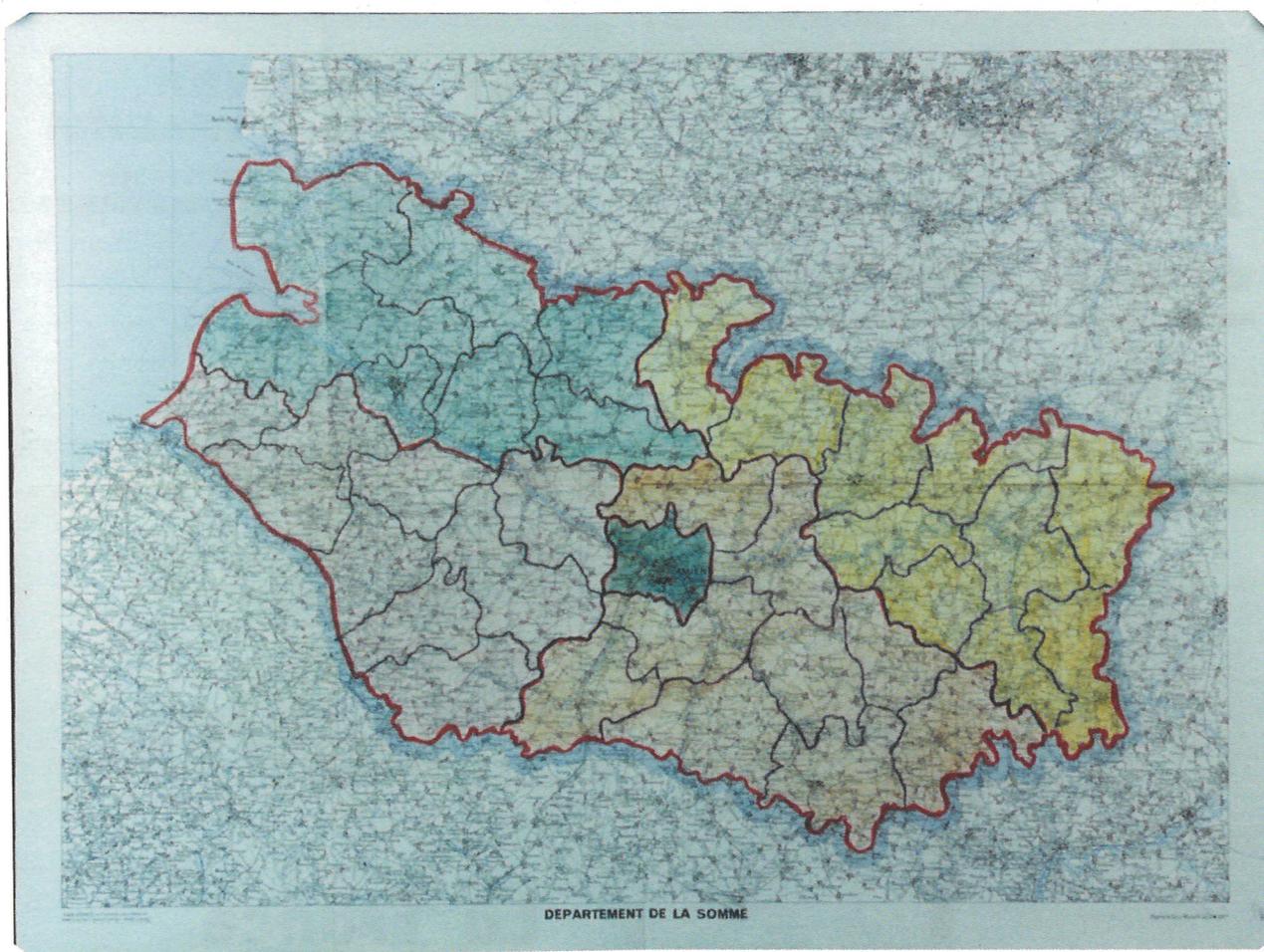
Il est assez curieux de constater que les mêmes difficultés ont été ressenties par le Parti Communiste, ce qui est inhabituel. En effet, soucieux de conserver avant tout la masse de leurs voix - ils ne se font guère d'illusions sur leurs sièges - les dirigeants fédéraux, sur les injonctions du Comité Central ont particulièrement étudié le choix de leurs candidats en considération du but visé.

16 - *Extrait du rapport mensuel d'information des renseignements généraux, octobre 1958.*

Arch. dép. Somme, 21-W-410.

L'analyse des résultats du référendum révèle en premier lieu l'ampleur du triomphe des partisans de la V^e République. Il fait apparaître aussi l'effondrement de la

gauche et notamment du Parti communiste qui s'attend à perdre des sièges à cause du scrutin majoritaire. On remarque aussi les dissensions internes au sein des partis comme la SFIO, ou les Indépendants et paysans qui se déchirent sur le soutien au général de Gaulle comme sur la question algérienne.



17 – *Carte des circonscriptions électorales du département de la Somme.*

Arch. dép. Somme, 23-W-7.

La mise en place du scrutin majoritaire abandonné depuis la III^e République nécessite un découpage des

circonscriptions électorales, d'autant que le nombre de députés est ramené de 544 à 465 en métropole. Le principe est alors de découper une circonscription avec un député pour 93 000 habitants. Dans la Somme 5 circonscriptions sont ainsi dessinées : Amiens, Montdidier, le Vimeu, Abbeville et Péronne.

**Les Socialistes
ont été
les fossoyeurs
de la 4^e République !**

**Ils se disent à
"l'avant-garde
de la 5^e" ! ...**

Cela nous fait peur !



18, 19 et 20 – *Vignettes de propagande en faveur de l'UNR.*

Arch. dép. Somme, 23-W-8.

Les élections législatives du 23 novembre se déroulent dans une certaine indifférence. La plupart des candidats favorables à de Gaulle se présentent comme des hommes nouveaux et se regroupent dans la toute jeune UNR. L'Union pour la nouvelle république créée par Jacques Soustelle le 1^{er} octobre 1958 est pourtant animée par des hommes qui viennent pour beaucoup du RPF.

**QUI A BU BOIRA
QUI A TRAHI TRAHIRA**

**VOUS AVEZ CHANGÉ LE SYSTÈME
MAINTENANT CHANGEZ LES HOMMES !**



HALTE AUX REVENANTS !

**Votez
NOUVEAU**

**La France
s'est
retrouvée !**

**pour
"faire le reste"**

VOTEZ NEUF



Voici maintenant un aperçu des grandes lignes du programme que défendra Fred MOORE devant l'Assemblée :

- Sévère et stricte révision du train de vie de l'Etat.
- Refonte fiscale pour rétablir l'égalité devant l'impôt.
- Résolution des problèmes économiques et sociaux qui intéressent les travailleurs, en particulier : Promotion Ouvrière, dépolitisation des Comités d'Entreprise et des syndicats, réalisation d'accords entre travailleurs et producteurs, Assurance chômage.
- Dispositif permettant de lutter efficacement contre les dangers de la concurrence étrangère dans le cadre du Marché Commun.
- Augmentation des moyens de l'Enseignement Technique Civique et Agricole.
- Augmentation des logements pour petits et moyens salariés.
- Rapport de salaire moyen à moyenne des prix.
- Augmentation du budget de la recherche scientifique.
- Respect rigoureux du principe de la non-rétroactivité des lois.
- Harmonisation des prix agricoles et industriels.



Le Candidat,

Fred MOORE

Opticien
Officier de la Légion d'Honneur
COMPAGNON DE LA LIBÉRATION



UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Électrices, Électeurs,

Je sollicite vos suffrages et j'attends votre décision avec la plus entière confiance, car vous mesurez vos RESPONSABILITÉS.

Je serai fidèle à mes engagements et soutiendrai efficacement au Parlement l'action du Général de Gaulle.

En votant Fred MOORE dès le 23 novembre prochain, vous voterez pour un Homme SINCÈRE, qui vous garantit le RENOUVEAU des Institutions et la FIDÉLITÉ à la grandeur de la FRANCE.

VIVE LA FRANCE
VIVE LA RÉPUBLIQUE



Remplaçant éventuel
Guy DURAND
Chef d'Atelier
Croix de Guerre
Médaille des Blessés



DÉPARTEMENT DE LA SOMME

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
du 23 Novembre 1958
1^{re} CIRCONSCRIPTION (AMIENS)

UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
LA CONVENTION RÉPUBLICAINE

Électrices, Électeurs,

Vous voilà arrivés à la veille de prendre une importante, une grave décision.

Votre bulletin de vote, les 23 et 30 novembre, fera la V^e République, cette V^e République que vous avez ardemment voulue, comme en témoignent les OUI massifs du Référendum.

Ces OUI ont clairement fait comprendre que les Français en ont assez de la Politique des Partis.

Vous voulez que cela change, mais que cela change avec des Hommes propres, au sens national du mot ; que cela change avec des Hommes qui n'ont accepté aucune compromission.

OR, QUE VOUS OFFRE-T-ON POUR FIXER VOTRE CHOIX ?

- 1) Un candidat Communiste : René LAMPS, qui, comme son Parti, a nettement pris position pour le NON. Nous en prenons acte simplement : notre opinion est faite.
- 2) Un candidat S. F. I. O. (Section Française de l'Internationale Ouvrière) : le partial Camille GORET, opportuniste du OUI, connu pour son sectarisme. Son association avec Maurice Vast est habile, mais elle ne doit pas vous faire oublier que « témoigner sa confiance à Maurice VAST, c'est voter pour Camille GORET, qui a défilé le 29 Mai 58 en tête de ceux qui criaient « De Gaulle, au poteau ». De plus ce candidat ne vous parlera que des réalisations américaines : il ne s'agit pas d'Amiens mais de l'Avenir de la France.
- 3) Un candidat M. R. P. : Jean-Pierre PREVOST. Ne connaissant pas le candidat, nous n'en parlerons pas. Mais ce que nous connaissons c'est le comportement du M. R. P. (qui le présente) sur le plan municipal et sa collusion avec la S. F. I. O. Nul doute que ce candidat ne se désiste au second tour en faveur de Camille GORET.
- 4) Un candidat du Centre des Indépendants : Henri CAZENAVE. Ce candidat là, en revanche, nous le connaissons bien et nous nous bornerons à dire que son attitude est dénuée de franchise. Monsieur CAZENAVE a intrigué en vain au sein de l'U. N. R. pour obtenir l'investiture. Mortifié, il s'est souvent qu'il était « un peu » Indépendant après avoir été R. P. F. et n'a pas hésité pour satisfaire son orgueil à faire acte de candidature in-extremis contre celui que l'U. N. R. avait choisi. Les Électrices et les Électeurs apprécieront l'élégance du procédé.
- 5) Un candidat présenté par POUJADE : Jacques CHATELAIN, lui aussi partisan du NON au Référendum.

Jusqu'ici rien de changé.

Communisme, S. F. I. O., M. R. P., Indépendant, Poujadiste, voilà bien les gens qui ont amené la France à la catastrophe.

Si le Peuple français n'y prend garde ces Partis vont reformer le SYNDICAT DES SORTANTS.

Au milieu de leurs intrigues, le GÉNÉRAL DE GAULLE se retrouvera seul.

Nul ne le soutenant sans arrière pensée. Chacun des « Grands Partis » cherchant à l'écarter.

Le Général De Gaulle a dit à Bône le 6 juin 58 : « Tout ce qui est à la tête du Pays et de l'Etat doit être renouvelé. J'ai reçu mandat de le faire » et je suis sûr que le Pays va le faire avec moi ».

Ne vous laissez pas voler votre OUI. Appelez des Hommes nouveaux, patriotes éprouvés, propres et sincères.

L'UNION POUR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE (U. N. R.) qui désire :

L'UNION par les Électeurs quelles que soient leurs opinions.

L'UNION pour la prospérité du Pays.

L'UNION pour le Salut de la France vous présente son candidat, votre Candidat : FRED MOORE.

Fred MOORE a été choisi par des hommes qui, comme lui, ont été les Artisans efficaces de la victoire des OUI et qui, comme lui, n'ont jamais eu qu'une pensée :

SERVIR et non pas SE SERVIR.

Fred MOORE a 38 ans. Engagé volontaire le 18 juin 1940 aux Forces Françaises Libres dont il est le Président départemental. Rappelé en 1956 pour Service en Algérie, il est Officier de la Légion d'honneur à titre militaire et COMPAGNON DE LA LIBÉRATION.

Opticien à AMIENS, Fred MOORE n'a accepté d'être candidat que par DEVOIR envers celui qui, deux fois déjà, fut le sauveur de la France et par DEVOIR envers celles et ceux qui espèrent : « qu'on ne va pas reprendre les mêmes et recommencer ».

21 - Profession de foi de Fred Moore (UNR), première circonscription (Amiens).

Arch. dép. Somme, 23-W-8.

On retrouve dans ce document les principaux thèmes du gaullisme : l'hostilité à la politique des partis, le renouveau des institutions, la grandeur de la France. On remarque aussi l'absence de référence concernant l'avenir de l'Algérie.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Élections Législatives du 23 Novembre 1958
1^{re} CIRCONSCRIPTION - AMIENS

Programme présenté par **René LAMPS**, député sortant
CANDIDAT DU

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Électrices, Électeurs,

Le coût de la vie ne cesse d'augmenter. La crise économique menace. Réductions d'horaires et début de chômage frappent déjà les travailleurs. C'est le cas à Amiens, comme dans le département, dans le textile, l'habillement, les appareils électro-ménagers, le bâtiment. Nombreux sont les jeunes qui ne trouvent pas d'emploi en sortant de l'école, et souvent les plus de 40 ans se voient fermer les portes.

En Algérie, la guerre s'éternise. Plusieurs jeunes de chez nous sont tombés, et l'inquiétude règne dans les familles. Le Parti Communiste Français considère que la domination des capitalistes est la cause profonde de la misère, du colonialisme et de la guerre et que la seule solution complète de ces problèmes, c'est le socialisme.

Par la socialisation des grands moyens de production et d'échange, le socialisme met fin à l'exploitation du travail d'autrui ; il supprime pour toujours les causes des crises économiques et des guerres ; il donne à l'humanité la complète jouissance des richesses de la nature, du travail et de la science.

Cependant, il est possible, dès maintenant, de réaliser une politique répondant aux exigences des travailleurs et de la science. Depuis dix ans, la production par ouvrier a augmenté de 40 %, apportant au grand patronat des profits fabuleux.

Le grand capital peut donc payer les frais d'une politique de progrès social.

Depuis dix ans, de l'Indochine à l'Algérie, les guerres coloniales ont ruiné le budget de la France et empêché tout progrès. Cette année, le déficit atteindrait 1.300 milliards, alors que les crédits militaires approchent 1.500 milliards. Comment s'étonner, dans ces conditions, si des travaux de construction de logements sont différés, comme dans la zone Nord d'Amiens, faute de crédits ? Si de nombreux sinistres attendent encore la reconnaissance de leurs biens détruits. Comment s'étonner si des milliers de jeunes se sentent refusés l'inscription dans les écoles techniques, faute de place ? Comment s'étonner que les vieux ne touchent pas ce qui leur est dû ?

Par la négociation, la guerre en Algérie peut finir.

Certes, la Constitution adoptée le 28 septembre a diminué considérablement le rôle de la prochaine Assemblée Nationale. Le système électoral a pour but de réduire la représentation des travailleurs manuels et intellectuels de la ville et de la campagne. Le même système électoral, appliqué aux élections cantonales, fait que, dans la Somme, les communistes n'ont que 3 conseillers généraux sur 14 cantons, alors qu'un Picard sur trois vote communiste. Il sera donc plus difficile que par le passé de défendre au Parlement les revendications de la population laborieuse.

Pour dresser un barrage efficace à l'avance des forces réactionnaires, pour réduire les effets d'un nouveau dictatorial, pour défendre pied à pied les intérêts des petits contre les gros, pour jeter les bases du regroupement indispensable de tous les républicains, il est nécessaire de VOTER EN MASSE POUR ASSURER LA PRÉSENCE D'UN GROUPE COMMUNISTE IMPORTANT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

IL FAUT QUE ÇA CHANGE !

telle est l'exigence de tous ceux qui subissent les effets néfastes d'une mauvaise politique poursuivie depuis onze ans. Mais, précisément, ce changement ne peut être obtenu avec les hommes du passé, avec ceux qui ont été associés à cette mauvaise politique.

Est-ce le candidat socialiste, M. GORET, qui peut faire changer ? Évidemment non : il approuve la politique

de GUY MOLLET et MAX LEJEUNE, dont nous savons quelles libertés ils ont prises avec leurs promesses électorales de 1956.

Est-ce le candidat M. R. P. M. PREVOST, ou l'indépendant-payson M. CAZENAVE ? Ce sont les hommes de la réaction sociale !

Est-ce M. MOOÏRE, du parti de SOUSTELLE ; est-ce M. CHATELAIN, l'homme de POUJADE ? Ce n'est pas sérieux !

Non, malgré les difficultés qui résultent de la Constitution et du mode de scrutin, pour que ça change, il faut voter pour ceux qui n'ont aucune part dans ce qui ne va pas, puisque depuis onze ans on les a écartés systématiquement des responsabilités gouvernementales : **IL FAUT VOTER COMMUNISTE.**

Pour que ça change, il **FAUT EN FINIR AVEC L'ANTICOMMUNISME** qui a fait tant de mal à la France ;

il faut voter pour le seul parti qui a TOUJOURS MIS SES ACTES EN ACCORD AVEC SES PROMESSES ÉLECTORALES ;

il faut voter pour :

René LAMPS

dont chacun a pu apprécier l'activité inlassable pour la défense des travailleurs et des petites gens.

Programme du PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Les députés communistes s'appuieront constamment sur la volonté populaire exprimée par les organisations et groupements ouvriers et démocratiques.

Tout en poursuivant son action pour la révision démocratique de la Constitution par le peuple souverain, le Parti Communiste considère qu'il est possible de réaliser le programme de justice sociale et de salut national entrant :

1^o **RELEVEMENT DU NIVEAU DE VIE DES MASSES POPULAIRES** par l'augmentation des salaires, traitements, retraites, pensions et prestations familiales. Retour à la semaine de 40 heures sans diminution de salaire, création d'une véritable assurance chômage aux frais du patronat. Suppression des abattements de zones. Parité des salaires et des avantages sociaux entre les ouvriers des villes et les ouvriers agricoles. Aide aux petits et moyens paysans, ainsi qu'à l'artisanat, au petit commerce et à la petite entreprise, menacés par les monopoles.

2^o **PAIX EN ALGÉRIE** par la négociation avec ceux contre qui la France se bat, et établir avec l'Algérie comme avec tous les peuples coloniaux — y compris la Guinée — des rapports nouveaux fondés sur l'indépendance, l'égalité des droits et avantages mutuels ;

3^o **POLITIQUE EXTÉRIEURE D'INDÉPENDANCE FRANÇAISE ET DE PAIX** fondée sur la coopération pacifique avec tous les peuples sans exclusive, l'arrêt des expéditions atomiques, de la remilitarisation de l'Allemagne et de la course aux armements ;

Pour barrer la route à la réaction ; pour réaliser cette politique conforme aux aspirations de notre peuple et aux intérêts de la nation ; pour assurer la présence à l'Assemblée Nationale d'un groupe communiste important et lui donner l'autorité de millions de voix ;

POUR LA VICTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE !

POUR L'AVENIR DE LA FRANCE !

VOTEZ et faites voter pour

René LAMPS

Député sortant

Un des Dirigeants de la Résistance dans notre Département — Décoré de la Médaille de la Résistance et de la Croix de Guerre
Candidat du PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Remplaçant éventuel : **Augustin DUJARDIN**
Conseiller Municipal d'Amiens, Conseiller Général de la Somme, ancien Conseiller de la République

Vu : Le Candidat.

Amiens, Imp. du « Courrier » - Nov. 58.

22 – Profession de foi de René Lamps (PCF), première circonscription, Amiens.

Arch. dép. Somme, 23-W-8.

Le programme du Parti communiste est sans réelle originalité. On retrouve les grands thèmes de sa propagande utilisée depuis le début de la guerre froide contre les guerres coloniales, et contre la crise économique qui menace.

La seule réelle offensive du PCF se situe dans le refus du nouveau système électoral qui lui promet une lourde défaite.



Elections Législatives du 23 Novembre 1958

Quatrième Circonscription de la Somme (Abbeville)

**CITOYENS,
CITOYENNES,
MES CHERS AMIS,**

Dans le cadre d'une Circonscription qui rassemble les Cantons d'Abbeville, Saint-Valery, Rue, Nonvion-en-Ponthieu, Crécy-en-Ponthieu, Ailly-le-Haut-Clocher, Bernaville et Domart-en-Ponthieu, vous devez, au scrutin uninominal, désigner **VOTRE DÉPUTÉ**. Je suis candidat à vos suffrages ; je m'efforce de visiter, avant le 23 Novembre, le plus grand nombre de vos 149 Communes.

Vous me connaissez depuis longtemps. **Ma vie s'est déroulée, depuis mon enfance, dans ces coins de Picardie**. Jeune Professeur, j'y ai bénéficié, il y a vingt-deux ans, d'une confiance flatteuse que je me suis efforcé de ne pas décevoir. La Ville d'Abbeville, en 1948, m'a placé à la tête de son administration et, depuis treize ans, Président du Conseil Général de la Somme, j'ai veillé, avec un soin particulier, sur tous ces cantons de l'Ouest du Département.

Une carrière politique où j'ai beaucoup travaillé m'a assuré, jusqu'ici, votre fidélité et l'estime de mes Collègues des Assemblées. Le fait d'avoir été Vice-Président de l'Assemblée Nationale et, à plusieurs reprises, Ministre, ne m'a pas « tourné la tête ». Je suis resté attaché à mes origines et à ma façon de vivre ; mes idées n'ont pas varié ; je les défends avec conviction, en respectant celles de mes adversaires ; je suis Socialiste, parce qu'élevé au milieu du peuple, j'en connais les épreuves, les mérites et les aspirations.

Depuis les Elections Législatives de 1956, j'ai occupé deux postes ministériels très lourds : le Secrétariat d'Etat à la Guerre chargé des Affaires Algériennes, dans le Gouvernement Guy Mollet ; le Ministre du Sahara, dans les gouvernements Bourges-Maunoury, Félix Gaillard et dans celui du Général de Gaulle.

Pendant 17 mois, j'ai parcouru inlassablement l'Algérie pour contenir une rébellion virulente, soutenue par l'étranger ; j'ai réorganisé l'Armée, verrouillé les frontières marocaine et tunisienne, assuré la protection des populations et appliqué nos soldats à cette œuvre de pacification dont le Referendum récent a prouvé l'efficacité. Chaque mois, pendant une dizaine de jours, j'ai, par route, en avion ou en hélicoptère, vu nos soldats dans toutes leurs tâches, que ce soit dans leurs cantonnements ou au combat. Jamais, d'ailleurs, je ne pourrais oublier l'altitude noble et courageuse de tous ces hommes, dont tant sont nos enfants. Ma tâche en Algérie accomplie, sans tapage ni vaine propagande, je fus chargé d'organiser le Sahara.

Ministre du Sahara ! La rancœur m'a épargné ; elle pouvait être redoutable. J'ai pris en mains ce désert dont j'avais souvent prédit publiquement la richesse. C'était un territoire administré par les militaires ; les décrets portant création des deux derniers départements de la République : OASIS et SAOURA, portent ma signature. J'y ai installé des Conseils Généraux et codifié une réforme communale originale adaptée aux conditions locales. Le 30 Novembre, le Sahara aura quatre Députés à l'Assemblée ; en Avril 1959, deux Sénateurs ; en mars, partout, des Conseillers municipaux et communaux. En même temps qu'à la représentation de ses 600.000 habitants, j'ai travaillé à leur sécurité et à leur mieux être.

En 1958, 900 kilomètres de routes et des pistes aériennes ont été tracés, des puits forés à la recherche de l'eau. Le pétrole découvert en 1956 coule aujourd'hui à raison de 1.600 tonnes par jour vers la France. En 1961, le Sahara donne à la France, 10 millions de tonnes de pétrole, c'est-à-dire l'équivalent de sa consommation de 1957. Ensuite, la France deviendra exportatrice. C'est là un fait capital, car la crise de Suez a démontré l'importance de l'essence dans la vie nationale. J'ai protégé l'appartenance française de cette richesse, ramené à 25 % la participation des capitaux étrangers et fait définir le Code pétrolier.

Sur le plan politique, j'ai pris mes responsabilités publiquement et catégoriquement quand, après le coup de force des « Ultras » d'Alger, il fallait à la fois, éviter la guerre civile et sauvegarder les institutions républicaines.

Je n'ai pas attendu que les événements soient passés pour prendre position ! et résolument, j'ai agi au Gouvernement et au Parlement pour l'accession du Général de Gaulle à la Présidence du Conseil. Le soir du vote de l'Assemblée Nationale, le 1^{er} Juin, ma conscience était satisfaite. En votant « OUI » à plus de 80 % dans l'Ouest du Département, vous m'avez donné raison. Au lendemain du REFERENDUM, le Général de Gaulle a pu dire : « C'EST LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE. MAIS C'EST TOUJOURS LA RÉPUBLIQUE ! ».

MAIS L'AVENIR RESTE A GARANTIR :

- par la solution équitaine, dans le cadre de la République française, du **problème algérien** sur lequel le Général de Gaulle a précisé, avec autorité et générosité, les conditions favorables aux Socialistes « du cessez le feu, des élections et des conversations avec des interlocuteurs valables » ;
- par la mise en place des institutions prévues par la Constitution et, plus particulièrement, par l'édification de la **Communauté d'États africains unis** à notre République ;
- par la lutte contre la récession économique qui nous menace au moment où l'industrie française doit entrer dans le **Marché Commun de l'Europe Occidentale**, par l'assurance, donc, du **plein emploi** à toute notre population ouvrière et par la **déconcentration industrielle** vers la province ;
- par la défense de l'**exploitation agricole familiale**, en fixant son statut juridique et en garantissant les prix à la production, après avis des organisations professionnelles ;
- par une nouvelle définition de la qualification de l'**Artisanat** ;
- par une **simplification fiscale** dont doivent, tout d'abord, bénéficier les **Commerçants** ;
- par l'**extension de la construction d'habitations à loyer modéré** ;
- par la **Réforme de l'Enseignement** comportant la généralisation d'une scolarisation d'apprentissage.

La **vitalité de notre peuple**, l'action de ses savants, de ses chercheurs et de ses techniciens, le travail de nos ouvriers, paysans et marins, la conscience de nos fonctionnaires, l'ardeur de notre jeunesse doivent garantir à tous cet avenir de bien-être et de liberté.

Mais, il importe que la législation sociale soit étendue sans bureaucratie inutile et que la solidarité joue en faveur des personnes âgées et des anciens combattants qui, par leur travail et leur courage, ont assuré la continuité nationale.

J'ai prouvé, dans le relèvement de la Ville d'Abbeville, dans l'aide donnée aux ruraux pour le « désenclavement » routier des petites communes, pour les programmes d'adduction d'eau, de téléphone automatique rural et de constructions scolaires, combien rien de la vie quotidienne de la population ne m'échappait étranger.

JE CONTINUERAI À TRAVAILLER AVEC SÉRIEUX ET DÉSINTÉRESSEMENT SI VOUS ME RENOUVELEZ UNE CONFIANCE QUE JE CROIS DEVOIR MÉRITER.

La loi faisant obligation au candidat de choisir un remplaçant éventuel, devant le suppléer en cas de décès ou de désignation ministérielle, j'ai choisi parmi mes plus anciens amis et collaborateurs, Hélène Louvillat, Conseiller général du Canton de Crécy, et directrice de Coopération agricole à Conteville, dont on connaît les qualités de cœur et la totale connaissance des problèmes ruraux et sociaux.

JE VOUS SAIS INTIMEMENT CONVAINCUS DE LA NÉCESSITÉ D'UNE ACTION RESOLUE ET CONTINUE. JE PENSE AVOIR TOUJOURS SU PRENDRE MES RESPONSABILITÉS DANS LA VIE PUBLIQUE ET ÊTRE RESTÉ FIDÈLE À MOI-MÊME.

JE FAIS APPEL À TOUS POUR LA RÉPUBLIQUE ET POUR LA FRANCE.

MAX LEJEUNE

MAIRE D'ABBEVILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL,
MINISTRE DU SAHARA,

Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre - 2 Citations,
Croix du Combattant Volontaire de la Résistance,

Médaille d'Argent de la Reconnaissance Française,

CANDIDAT de la FÉDÉRATION SOCIALISTE de la SOMME

Ne vous abstenez pas ! VOTEZ !

23 - Profession de foi de Max Lejeune (SFIO), quatrième circonscription, Abbeville.

Arch. dép. Somme, 23-W-8.

Le programme de Max Lejeune se réclame du général de Gaulle. En effet depuis mai 1958, le souci de la défense de la République entraîne Max Lejeune comme Guy Mollet à se rallier au général de Gaulle et même à participer à son gouvernement, provoquant par là une scission au sein de la SFIO. Max Lejeune est ainsi nommé ministre du Sahara, poste qu'il occupait déjà dans les gouvernements Bourges-Maunoury et Félix Gaillard. On remarque que sa profession de foi fait la part belle aux problèmes coloniaux et à la défense des institutions républicaines.



25 – Photographie de la prise de fonction à l'Élysée le 8 janvier 1959.

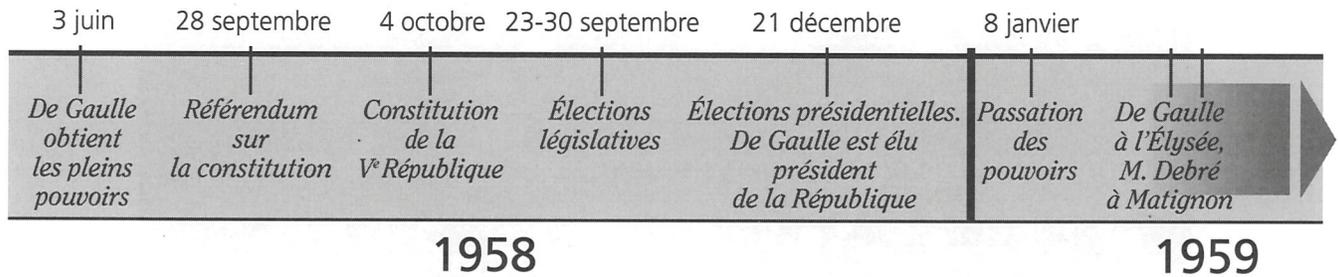
Arch. Le Courrier Picard.

Le 21 décembre 1958, le nouveau régime procède à l'élection du président de la République par un collège de 80 000 notables. Le résultat est sans surprise. Le général de Gaulle obtient 78,5 % des suffrages contre 13,1 % au

communiste Georges Marrane et 8,4 % à Albert Chatelet présenté par l'Union des forces démocratiques.

Dans la Somme sur 1 157 grands électeurs, et 1 145 suffrages exprimés, de Gaulle obtient 935 voix (81,6 %), Georges Marrane 121 (10,6 %) et Albert Chatelet 89 (7,8 %). Le 8 janvier 1959 a lieu la passation de pouvoir à l'Élysée entre René Coty et le premier président de la V^e République.

La mise en place du nouveau régime



Comprendre

1. Identifier les documents

- ◆ Affiches.
- ◆ Vignettes.
- ◆ Rapport.
- ◆ Carte.
- ◆ Professions de foi.
- ◆ Photographie.

2. Repérer

- ◆ Les ruptures de l'année 1958.
- ◆ Les modes d'élection.
- ◆ Les thèmes et propagandes des partis.
- ◆ Les caractères de la nouvelle constitution.

3. Thèmes à aborder

- ◆ De nouvelles institutions.
- ◆ Un nouveau scrutin.
- ◆ Un nouveau parti.
- ◆ L'échec des partis de gauche.

Mots-clés

Constitution

**Scrutin
majoritaire**

Référendum

**Circonscriptions
électorales**

UNR

Étudier

1. Montrez l'originalité de la nouvelle constitution.
2. À qui sert le référendum ?
3. Décrivez la propagande gaulliste à travers les affiches et les professions de foi.
4. Pourquoi le Parti communiste représente alors l'adversaire principal du nouveau régime ?
5. Un nouveau président : Charles de Gaulle, son portrait, son parcours et ses ambitions pour la France.

Chronologie

1958

15 avril : Chute du gouvernement Félix Gaillard.

13 mai : La foule envahit le Gouvernement général d'Alger. Formation d'un Comité de salut public.

À Paris investiture de Pierre Pflimlin en tant que président du Conseil.

15 mai : Charles de Gaulle « prêt à assumer les pouvoirs de la République ».

24 mai : La Corse se rallie aux insurgés d'Alger. Préparation du plan « Résurrection » d'intervention militaire en métropole.

27 mai : Rencontre secrète entre Pierre Pflimlin et Charles de Gaulle.

28 mai : Démission de Pierre Pflimlin. Manifestation de la gauche.

29 mai : René Coty fait appel « au plus illustre des Français ».

1^{er} juin : Investiture de Charles de Gaulle.

3 juin : Pleins pouvoirs pour six mois.

28 septembre : Référendum sur la Constitution, victoire du oui par 79,26 %.

4 octobre : La Constitution de la V^e République est promulguée.

23 et 30 novembre : Élections législatives, victoire de l'UNR (Union pour la nouvelle république).

21 décembre : Le général de Gaulle élu président de la République.

1959

8 janvier : Charles de Gaulle entre à l'Élysée, Michel Debré devient premier ministre.

Bibliographie

Ouvrages

• BERSTEIN, Serge, *La France de l'expansion*, t. I, « La République gaullienne 1958-1969 », coll. « Points Histoire ; Nouvelle histoire de la France contemporaine », Paris, Éd. du Seuil, 1989.

• CARCASSONNE, Guy, *La Constitution*, Paris, Éd. du Seuil, 1996.

• CHAPSAL, Jacques, *La vie politique sous la V^e République*, Paris, Presses universitaires de France, 1981.

• DROZ, Bernard, EVER, Éric, *Histoire de la guerre d'Algérie*, coll. « Points Histoire », Paris, Éd. du Seuil, 1982.

• DUHAMEL, Éric, *La V^e République*, coll. « Mémo », Paris, Éd. du Seuil, 1997.

• REMOND, René, *Le retour de De Gaulle*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1983.

• RIOUX, J.-P. (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990.

• VAISSE, M., *Alger le putsch*, Bruxelles, Éd. Complexe, 1983.

Périodique

• « Histoire au jour le jour : La V^e République, 1958-1995 », *Le Monde, Dossiers et documents*, n° 5 spécial, Paris, 1995.

Sigles utilisés

CDL : Comité de défense des libertés républicaines.
FLN : Front de libération nationale.
MRP : Mouvement républicain populaire.
PCF : Parti communiste français.
SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière.
UNR : Union pour la nouvelle république.

Photographies de couverture :
Première de couverture :
Affiche du Front d'action civique contre l'abstention, 28 septembre 1958, arch. dép. Somme, 23-W-9.
Quatrième de couverture :
Haut : Non au référendum, affiche communiste, arch. dép. Somme, 23-W-9.
Bas : « Oui à la France », affiche gaulliste, arch. dép. Somme, 23-W-9.

Réalisation : Philippe Sifflet et Christophe Malric.
Maquette : Stéphane Pruvost.
Saisie : Xavier Daugy.
Lecture-correction : François Dumont.

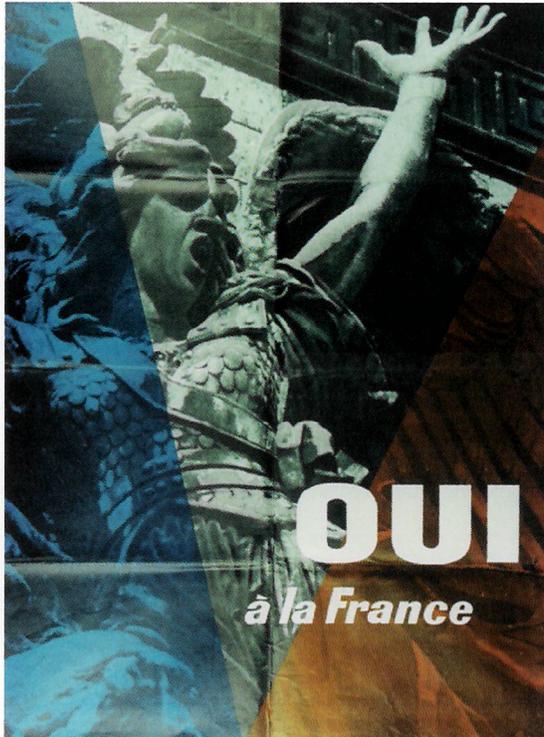
Crédit photographique : Stéphanie Rannou, arch. dép. Somme.

Achevé d'imprimer en août 1998
sur les presses de l'imprimerie
du centre régional de documentation pédagogique de l'académie d'Amiens
45, rue Saint-Leu, 80026 Amiens CEDEX 1

Marc Blanchet étant directeur

Dépôt légal éditeur : 3^e trimestre 1998.
Dépôt légal imprimeur : 3^e trimestre 1998.

1958 De la IV^e à la V^e République



Le 13 mai 1958, l'émeute éclate à Alger. Après la prise du siège du Gouvernement général de l'Algérie par la foule, un comité de salut public est formé avec l'appui des militaires.

Le 1^{er} juin De Gaulle est investi par l'Assemblée et obtient les pleins pouvoirs pour préparer une nouvelle constitution soumise à référendum.

Le 28 septembre, près de 80 % des Français approuvent les nouvelles institutions. En novembre, les élections législatives au scrutin majoritaire à deux tours laminent la gauche.

Le 21 décembre, le général de Gaulle est élu président de la République.

Le 8 janvier 1959, il s'installe à l'Élysée.

Ce numéro de *TDS* s'adresse spécialement aux professeurs et aux élèves de troisième et de terminale.

**EN VOTANT
NON
vous voterez
CONTRE
la guerre
civile**

avec ses

**MASSU
SALAN
SOUSTELLE
ARRIGHI
et autres
comploteurs !**

Le Parti Communiste Français



Direction
régionale
des affaires
culturelles
Picardie



ACADÉMIE
D'AMIENS

Prix 15,00F

ISSN 0769-5799